

ASSEMBLÉE DU 2013-02-18

CANADA
Province de Québec
M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau
VILLE DE MANIWAKI

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Maniwaki, tenue le 18 février 2013, à 20 heures, à la salle du conseil.

VÉRIFICATION DU QUORUM

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Robert Coulombe, maire, déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

MOMENT DE RECUEILLEMENT

LES PRÉSENCES

Sont présents: Monsieur le maire Robert Coulombe, Mesdames les conseillères Estelle Labelle et Charlotte Thibault, Messieurs les conseillers Jacques Cadieux, Louis-André Hubert et Rémi Fortin formant le quorum du conseil sous la présidence de son honneur le Maire, sont également présents, M^e John-David McFaul, greffier, Dinah Ménard, trésorière et le directeur général Daniel Mayrand.

Est absent: Bruno Robitaille, conseiller

RÉSOLUTION NO 2013-02-029 Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par le conseiller Louis-André Hubert, appuyé par le conseiller Jacques Cadieux et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, sauf en ajoutant l'item suivant :

8.2 Pour autoriser la signature du contrat de service de M. Normand Lefebvre, contremaître aux loisirs;

ET

en retirant l'item suivant:

11.1 Assises Annuelles 2013

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2013-02-030 Adoption du procès-verbal du 4 février 2013.

ASSEMBLÉE DU 2013-02-18

Il est proposé par la conseillère Estelle Labelle, appuyé par le conseiller Jacques Cadieux et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 4 février 2013, tel que rédigé.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2013-02-031 Pour autoriser l'inscription de M. Roger Lacaille, directeur de l'urbanisme, au Tableau de l'Ordre des urbanistes du Québec.

CONSIDÉRANT QUE M. Roger Lacaille, directeur du service de l'urbanisme pour la Ville de Maniwaki, doit être inscrit au Tableau de l'Ordre des urbanistes du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Maniwaki accepte de payer les frais d'inscription au montant de 638.82 \$;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Louis-André Hubert, appuyé par la conseillère Charlotte Thibault et résolu unanimement par tous les conseillers présents

QUE

le directeur du service de l'urbanisme Roger Lacaille soit inscrit au Tableau de l'Ordre des urbanistes du Québec;

QUE

la trésorière Dinah Ménard est autorisée à émettre un chèque au montant de 638.82 \$;

ET QUE

le greffier John-David McFaul est autorisé à signer ledit formulaire d'inscription.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2013-02-032 Pour autoriser la signature du contrat de service de Monsieur Normand Lefebvre.

CONSIDÉRANT QUE le poste de directeur des loisirs et de la culture est devenu vacant à la suite du départ de Monsieur Jules Duguay le 2 novembre dernier;

ASSEMBLÉE DU 2013-02-18

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Maniwaki a procédé à l'ouverture d'un poste de contremaître des infrastructures de loisirs, sports et services communautaires;

CONSIDÉRANT QUE lors des entrevues, la Ville de Maniwaki a retenu la candidature de Monsieur Normand Lefebvre;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Rémi Fortin, appuyé par la conseillère Estelle Labelle et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'embaucher Monsieur Normand Lefebvre à titre de contremaître des infrastructures de loisirs, sports, services communautaires;

QUE

le maire Robert Coulombe et le directeur général Daniel Mayrand soient et sont autorisés à signer le contrat de service de Monsieur Normand Lefebvre, lequel fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2013-02-033 Pour payer les comptes payables du mois de janvier 2013.

CONSIDÉRANT QUE le total des comptes payables pour les activités financières pour le mois de janvier 2013 s'élève à 198 946.08 \$;

CONSIDÉRANT QUE le fournisseur 1D0130 a une retenue de 14 887,59 \$;

CONSIDÉRANT QUE le fournisseur 1U0002 a une retenue de 7 368,57 \$;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Jacques Cadieux, appuyé par le conseiller Rémi Fortin et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

QUE

le conseil autorise la trésorière à émettre des chèques concernant les comptes payables ci-haut mentionnés, pour un montant de 175 689.92 \$;

ET QUE

les fonds à cette fin soient appropriés aux postes budgétaires identifiés à la liste des comptes payables.

ASSEMBLÉE DU 2013-02-18

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2013-02-034 Pour procéder au versement de notre quote-part 2013 à la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Maniwaki contribue au financement de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau au moyen du versement de sa quote-part;

CONSIDÉRANT QUE la MRC facture à la Ville de Maniwaki la somme de 247 743 \$, en vertu des prévisions budgétaires 2013, le tout payable en trois versements: 82 581 \$ le 1^{er} mars 2013, 82 581 \$ le 1^{er} mai 2013, et 82 581 \$ le 1^{er} août 2013;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Louis-André Hubert, appuyé par le conseiller Jacques Cadieux et résolu unanimement par tous les conseillers présents

QUE

le conseil autorise la trésorière, Dinah Ménard, à effectuer les versements payables à la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau pour les motifs ci-haut mentionnés;

ET QUE

les fonds à cette fin soient répartis comme suit:

02-110-00-921	25 843 \$	02-795-00-921	23 000 \$
02-130-00-921	53 400 \$	02-421-00-921	41 500 \$
02-150-00-921	53 100 \$	02-422-00-921	9 400 \$
02-620-00-921	41 500 \$		

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2013-02-035 Levée de l'assemblée.

Il est proposé par le conseiller Jacques Cadieux, appuyé par la conseillère Estelle Labelle et résolu unanimement de procéder à la levée de cette assemblée ordinaire à 20h11.

ADOPTÉE

ASSEMBLÉE DU 2013-02-18

Robert Coulombe, maire

M^e John-David McFaul, greffier